

LE  
PEUPLE VOSGIEN,

LE PEUPLE VOSGIEN

PARAIT TOUS LES SAMEDIS.

PRIN DE L'ABONNEMENT  
PAR AN :  
ÉPINAL . . . . . 40 f. 50  
DÉPARTEMENT . . . . . 41 »  
FRANCE, le semestre . . . . . 5 50

# LE PEUPLE VOSGIEN,

S'adresser, pour ce qui concerne la rédaction et l'administration, au citoyen A. THÉRYN, rédacteur-gérant, à Épinal, rue du Doyen.

Les lettres non affranchies seront rigoureusement refusées.

ANNONCES

La ligne : } Judiciaires . . . 40 c.  
Ordinaires . . . 20 c.  
Réclamées . . . 25 c.

## JOURNAL DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE.

On s'abonne hors d'Épinal : — à Rambervillers, chez le citoyen MÉFAT, limonadier ; — à Bruyères, chez le citoyen HENRI CLAUDEL ; — à Mirecourt, chez le citoyen ROLLIN-L'ÉCOLE, — à Dompaire, chez le citoyen L. GUYOT, brasseur ; — à Saint-Dié, chez le citoyen DEBOIS, brasseur ; — à Gérardmer, chez le citoyen GUERY, notaire ; — à Remiremont, chez le citoyen MOUGIN, imprimeur ; — à Neufchâteau, chez le citoyen CHAFFAUT, limonadier ; — à Corcieux, chez le citoyen QUILLLOT, notaire.

Épinal, le 16 Février 1880.

La discussion des articles de la loi organique de l'enseignement est commencée. Nous ne pouvons faire suivre à nos lecteurs cette discussion confuse qui voit naître et fait enterrer tant d'amendements. Tous les partis ont reparu tour à tour à la tribune pour réclamer ou protester en faveur du principe de la liberté d'enseignement, qui est consacré par la Constitution. Mais la majorité est emportée par la peur ; elle roule d'hérésie en hérésie, de faute en faute, sur le bord d'un abîme où rien ne pourra l'arrêter. La liberté ne sera donc plus qu'un mot dans cette loi. A quoi bon ? Elle n'existe déjà plus nulle part.

De plus, cette loi consacre hypocritement l'avènement de la théocratie, c'est-à-dire du règne des prêtres. Sous ce rapport, elle trouvera dans les populations une répugnance et une résistance invincibles. Le pouvoir pourra-t-il lutter contre la conscience de la nation entière ?

Ce qui seul nous réjouit dans cette loi, et nous ne pouvons le cacher, c'est la chute de l'Université, cette œuvre du despotisme impérial qui confisquait aussi la raison humaine par son attachement au règne du plus fort et par son enseignement étranger aux sciences de la vie sociale ; elle avait même dédaigné de prendre sous sa protection les humbles instituteurs primaires. La création d'une académie dans chaque département éveillera de nouvelles idées d'indépendance et donnera plus de vie au mouvement des intelligences.

Nous engageons donc nos lecteurs à suivre avec soin cette importante discussion qui leur donnera la mesure de la valeur des partis et les éclairera sur la question de l'enseignement. Ils verront de quel côté sont réellement la vie et l'avenir, et ils fortifieront leur cœur dans la foi républicaine.

Une question moins grave, mais fort importante pour les habitants des campagnes a servi d'intermède à la lutte précédente. Elle portait sur les prestations en nature pour l'entretien des chemins vicinaux. Les diverses propositions auxquelles cet impôt odieux ont donné lieu avaient été renvoyées à une commission qui a rédigé un projet. C'est ce projet qui est en discussion. Comme rien n'a encore été résolu à ce sujet, nous traiterons cette question *in extenso* dans notre prochain numéro. Constatons seulement que M. Resal, un représentant des Vosges, a pris la parole pour apporter le faible tribut de ses lumières. Son éloquence rurale a fait fort peu d'impression sur l'assemblée ; on peut en juger par la lecture de son discours. Que demandait M. Resal ? *Conservation de la prestation ; mais diminution proportionnelle des contingents pour les situations les plus pauvres.* Quelle réforme !

Nous demandons, nous, avec M. le président de la République, dans son premier message, *abolition de la prestation en nature.* Nous dirons pourquoi.

### L'impôt sur les chiens.

AUX ÉLECTEURS DES VOSGES.

Citoyen électeurs,

La France allait périr, submergée par le socialisme dont le flot montait, montait, montait toujours... (Voir la collection du *Constitutionnel*). La banqueroute, la hideuse banqueroute était là qui menaçait d'engloutir vous, vos biens, vos femmes, vos enfants, votre honneur, enfin tout... et moi par-dessus le marché (Mira beau, œuvres complètes). En vain, pour conjurer le péril, vos représentants avaient-ils étudié à fond et débattu avec une rare éloquence l'épineuse et grave question du bobinage. Malgré cet héroïque remède, le cataclysme n'en approchait pas moins à pas comptés, lorsque tout à coup une immense voix, partie je ne sais d'où, a fait tressaillir et vibrer la petite fenêtre de mon ermitage.

Lève-toi, disait la voix, mets le nez à la fenêtre et annonce aux électeurs des Vosges ce que tu auras vu.

Je me suis levé, j'ai mis le nez à la fenêtre et j'ai vu le flot du socialisme qui descendait, descendait, descendait... la rente qui montait, la banqueroute qui renonçait à nous englober !... Et voilà pourquoi, moi qui sais d'où nous viennent toutes ces choses, je vous crie aujourd'hui de toute la force de mes poumons :

Électeurs vosgiens, la France est sauvée !

La France est sauvée, et c'est à vous qu'elle doit son salut !

— Ah ! bah !

— Il ne faut point dire : ah ! bah ! Vous avez sauvé la France, lors même que vous ne le voudriez pas. La seule concession qu'il me serait permis de vous faire sur ce point, ce serait de dire que les citoyens Perreau, Febvrel, Maurice Aubry, Huot, Resal et Ravinel l'ont sauvée à votre place. Mais comme c'est vous qui avez métamorphosé en législateurs, en Solons, en Lycurgues les citoyens Ravinel, Resal, Huot, Maurice Aubry, Febvrel et Perreau, il s'ensuit que c'est bien à vous que revient tout d'abord l'honneur de la chose. Est-ce clair ? Est-ce juste ?

— Sans doute. Mais....

— Point de mais ! Électeurs ingrats, refuseriez-vous à ces six hommes d'état, à ces illustres financiers par qui vous avez l'honneur d'être représentés, le juste tribut d'éloges et de reconnaissance que vous leur devez ? Leur contesteriez-vous l'honneur, la gloire (remarquez que je dis : la gloire !) d'avoir sauvé la France en votre lieu et place ? Eh bien ! ouvrez le *Moniteur* et restez confondus devant la preuve accablante de votre criminelle ingratitude.

Sachez-le, et que vos descendants s'en souviennent jusqu'à la septante-septième génération : les citoyens Perreau, Febvrel, Huot, Maurice Aubry, Resal et Ravinel ont pris fièrement et généreusement l'initiative d'une proposition tendante à frapper d'un bon impôt... Qui ? Quoi ?... Les chiens !!!

Un impôt sur les chiens ! parlez-moi de ça. Voilà, certes, qui sauve tout, qui répond à tout, qui remédie à tout.

Vous voulez un budget normal ? Vous cherchez à rétablir l'équilibre entre les recettes et les dépenses ? — Frappez un impôt sur les chiens.

Le commerce languit, l'industrie agonise : vous demandez qu'on leur rende la vie ? — Frappez un impôt sur les chiens.

L'agriculture est écrasée sous le poids des charges publiques et particulières ; elle ne paie pas moins de 500 millions d'impôts, c'est-à-dire plus du quart du revenu du sol ; elle est grevée de 14 milliards d'hypothèques. — Bagatelle ! Frappez un impôt sur les chiens !

La misère est grande dans les villes et dans les campagnes. Jacques Bonhomme se plaint du froid et de la faim. Ce n'est pas que le pain manque ni que la place au foyer soit trop étroite. Mais c'est qu'il en est qui mangent pour dix et qui écartent les coudes pour repousser du foyer leurs frères transis et grelottants. Combien de consciences se pervertissent ! Combien de cœurs s'agrippent ! Combien d'esprits s'irritent à attendre toujours en vain un remède à tant de maux ! — Un remède ! Eh ! n'est-il pas tout trouvé ? Frappez un impôt sur les chiens.

Ils sont six, six représentants des Vosges, qui ont signé cette admirable proposition. Touchante émulation ! Généreux empressement !

Il est vrai que, de ces six noms, un seul suffisait. Mais l'impôt sur les chiens contient assez de gloire pour illustrer à jamais six députés des Vosges.

Et puis, si l'on veut donner à ses électeurs une preuve du zèle dont on est rempli, un échantillon de l'esprit d'initiative dont on est doué, il faut bien mettre son nom au bas d'une proposition quelconque, si petite, si saugrenue qu'elle soit. Or, que diable voulez-vous que

proposent les citoyens Perreau, Febvrel, Maurice Aubry, Huot, Resal et Ravinel, si non un impôt sur les chiens ?

Heureux département des Vosges ! Trop heureux électeurs !

Pour moi, je n'ai qu'un regret : c'est que notre célèbre Buffet n'ait pas jugé à propos de joindre son nom à celui de ses collègues. N'a-t-il point peur d'être éclipsé ? Ou bien, est-ce qu'il aurait craint par hasard qu'une signature vosgienne de plus au bas de la susdite proposition ne commençât à faire tourner la chose au comique ? Dame ! notre célèbre Buffet doit avoir du tact : il hante une si bonne société ! C'est égal, une signature de plus ou de moins, ce n'était pas une affaire, m'est avis. Il aurait dû signer. Nous aurions pu au moins confondre toute la députation vosgienne dans le même sentiment de reconnaissance et d'amour... à l'exception toutefois de ce M. Forel qui se donne depuis quelque temps l'air de vouloir diminuer les impôts et de soutenir tous ces brigands d'instituteurs primaires... C'est mal de sa part, très-mal. S'il tient à regagner la confiance et l'estime des électeurs des Vosges, qu'il se hâte d'inventer aussi son petit impôt, sans quoi....

Mais il aura beau faire : il ne trouvera jamais rien qui soit comparable à l'impôt sur les chiens.... à moins qu'il ne propose un impôt sur les chats.

Vive l'impôt sur les chiens !

L'ERMITE DU DONON.

### Des Tribunaux de famille et des Juges communaux.

I.

Trente représentants du peuple ont fait, en vertu de leur initiative parlementaire, la proposition de créer, dans chaque commune de 500 habitants, des tribunaux de famille ayant pour mission de concilier les parties avant procès. Cette proposition a été renvoyée à une commission qui a émis un avis défavorable. On ne doit pas s'étonner d'un pareil résultat, car la commission dont il s'agit était composée, pour moitié, d'avocats ayant un intérêt à repousser toutes les améliorations judiciaires.

Mais il faut dire aussi que la proposition portait en elle-même des germes de mort. Restreindre, comme on le faisait les attributions des tribunaux de famille à la simple tentative de conciliation, c'était demander une chose inutile, puisque les juges de paix remplissent une pareille fonction sans beaucoup de frais et assez bien. Soumettre au préliminaire de conciliation, comme on le proposait, toutes les affaires sans exception, c'était méconnaître plusieurs éléments d'une bonne et prompt justice. Y soumettre surtout les contestations commerciales, les demandes en paiement de billets à ordre, c'était porter atteinte au commerce, à la promptitude des solutions que ces transactions exigent, c'était incontestablement entraver le crédit. En exigeant, outre cela, que les plaideurs qui ne pourraient pas se rendre devant les tribunaux de famille du domicile de leurs adversaires, s'y fissent représenter par des mandataires, sous peine d'amende, et en interdisant à tout mandataire d'exiger des honoraires, c'était vouloir l'impossible et donner prise aux avocats, sans doute fort habiles, qui composaient la commission qui a condamné la proposition des tribunaux de famille.

Cet échec prouve qu'il ne suffit point de bonne volonté pour faire des lois, qu'il faut avoir des connaissances spéciales sur le sujet qu'on veut traiter, ou puiser aux sources ouvertes par les publicistes doués d'initiative.

Pour notre compte, nous préférons voir soumettre à l'assemblée le projet des jurys communaux dû à l'esprit novateur de notre concitoyen Adolphe Lambert de Châtenois, avoué à Nancy. Les jurys communaux ont une toute autre portée que les tribunaux de famille. Il

leur donne une véritable juridiction, et il soustrait par là, pour une foule de cas, les malheureux justiciables aux dépens et aux lenteurs de la justice ordinaire. Rien ne nous paraît plus praticable que son projet. Il y a une quantité considérable de contestations dont la solution dépend d'une appréciation de fait. S'agit-il de savoir si le défendeur a retourné une raie de charrue dans le champ du demandeur, si Pierre doit payer à Paul un loyer qui n'est pas contesté, une rente qu'il reconnaît devoir, une fourniture du charron, du tailleur, de l'épicier ou du boucher, si Jacques a injurié le plaignant; évidemment trois hommes de bon sens, choisis parmi les habitants d'une commune de 500 habitants, suffiront pour juger des procès aussi simples, et ils le feront tout aussi bien que les plus savants magistrats. Or, ces contestations simples et qui demandent à peine de ceux qui les jugeraient quelques jours d'études législatives, sont les plus fréquentes dans nos campagnes, pourtant ce serait rendre un grand service au pays que de décréter l'établissement des jurys communaux, tels que notre concitoyen les a imaginés.

Mais cette institution fait elle-même partie d'un système complet d'organisation judiciaire, dû à l'intelligence du même auteur, et dont le résultat serait de procurer ce que nous demandons tous, et ce que personne n'a encore trouvé, le moyen de réaliser la gratuité de la justice, dans toute la vérité du mot. Nous l'examinerons ultérieurement.

Le projet attribué au gouvernement de partager la France en quatre divisions militaires, sur chacune desquelles le pouvoir pourrait, à volonté, faire peser l'état de siège comme il le fait depuis huit mois sur la 6<sup>e</sup> division militaire; ce projet, disons-nous, exposé hier par un journal du soir et reproduit ce matin par le *Constitutionnel*, préoccupe vivement l'attention publique. On ne peut imaginer que le gouvernement ose le présenter à l'assemblée; on se demande si l'assemblée consentira jamais à donner au pouvoir exécutif cette dernière arme, ce suprême moyen de dictature. Quant à nous, nous croyons bien plutôt à la fécondité d'imagination des journalistes, qui ont ébruité ce projet, qu'au bon vouloir du ministère de le mettre à exécution. C'est un ballon d'essai des prétentions ridicules de l'Elysée.

Le coup d'état est toujours le sujet des conversations. On cherche à établir aujourd'hui une irritation entre cette nouvelle organisation du despotisme militaire et la résolution où seraient les intimes de l'Elysée d'en finir avant un mois avec la forme républicaine. On va même jusqu'à dire que la mise au secret du citoyen Proudhon ne serait pas étrangère à cette décision. Deux fois déjà, à un an d'intervalle, cette voix importune a déjoué, au 29 janvier et au 4 février, les intrigues qu'on avait ourdies dans les antichambres, et qu'on espérait dénouer par le sabre, au milieu de la confusion de nos troubles civils.

Nous ne donnons ces bruits que pour ce qu'ils valent. Ce ne sont, à vrai dire, que des suppositions plus ou moins plausibles, mais qui n'ont rien au fond d'in vraisemblable ou d'impossible.

### Chronique locale.

Le tribunal d'Epinal a confirmé le jugement des premiers juges qui nous condamnait à 300 fr. d'amende.

M<sup>e</sup> Legros a soutenu que l'article 11 de la loi du 18 juillet 1828 nous était applicable. Mais le tribunal n'a pas accepté le débat sur cet article, et il nous a condamné par application de l'article 6.

En ce qui nous concerne, nous nous trouvions mal jugé par nos premiers juges; en portant appel à ce jugement, nous mettions le tribunal d'Epinal dans la nécessité de nous condamner ou de nous absoudre.

Le tribunal nous a condamné.

*Epinal, ce 12 février 1850.*

Monsieur le Rédacteur,

» Le maire d'Epinal, M. Claudel, est grand partisan de la publicité; je ne le suis pas moins que lui: de ce côté similitude de goût. Vous ne pouvez donc manquer de lui être agréable, et moi, vous m'obligerez fort en reproduisant dans votre journal la réponse qu'il m'adresse par le *Patriote de la Meurthe*, et la réplique que j'ai cru devoir y faire et que vous trouverez ci-jointe.

» Recevez, M. le Rédacteur, mes salutations cordiales.

» MOUGIN. »

*Epinal, le 6 février 1850.*

Monsieur le Rédacteur,

Le maire d'Epinal, auquel on vient de communiquer le numéro de votre journal d'hier, pense être assez

connu de la population qu'il a l'honneur d'administrer, pour ne pas se croire obligé de protester contre les lâches et perfides insinuations contenues dans l'œuvre pitoyable que vous avez insérée. Seulement, il lui semble ne pas trop exiger en vous priant de faire connaître le nom de celui qui a eu le honteux courage de distiller tout ce venin; car, comme le dit cet homme, « à chacun selon ses œuvres. » Où trouvera-t-on des administrateurs, si le mépris public ne fait pas énergiquement justice des calomnieux, qui n'ont jamais eu que la triste hardiesse d'attaquer constamment les citoyens qui ont bien voulu se charger des pénibles et trop pénibles fonctions de maire.

J'ai une assez haute confiance dans votre loyauté pour être convaincu, M. le rédacteur, que vous insérerez ces quelques mots dans votre plus prochain numéro.

Agrérez, etc.

*Le maire d'Epinal, CLAUDEL.*

« Monsieur le Rédacteur,

» Je m'attendais aux gentilleses dont M. le maire d'Epinal a bien voulu assaisonner la réponse si gracieuse qu'il m'adresse par votre journal. Et de quoi vais-je me mêler d'avoir la triste hardiesse d'alourdir encore la charge de ses pénibles, trop pénibles fonctions. J'ai commis une énormité, j'en conviens; il serait si commode de tripoter à son aise et sans que personne y vit rien. Mais nous sommes de vieilles connaissances M. le maire; nous nous entendons à demi-mots et j'avoue, pour être honnête, que vous êtes encore aujourd'hui ce que je vous ai toujours vu, impoli. A ce propos, je me contenterai de vous répéter ce que je vous ai dit déjà: les injures ne prouvent que le manque d'éducation de celui qui s'en sert.

» En vérité, c'est à mourir de rire de vous voir poser en martyr, en vous drapant dans votre manteau aux mille couleurs, vous le modèle des bons maires. *Bone Deus!* Que sont donc les mauvais? Heureusement que, dans la collection de ces fonctionnaires, vous appartenez à une espèce peu nombreuse et que l'on ne retrouvera bientôt plus, il faut l'espérer, qu'à l'état de fossile: encore n'en sera-t-elle pas moins un grave sujet d'étude pour les savants à qui ses transformations *protéiques* ne permettront pas toujours de pouvoir en déterminer la race.

» Le nom! dites-vous, M. le maire, le nom de cet homme qui a eu le honteux courage de, de... Je n'ose répéter. Mais qu'en ferez-vous de ce nom, s'il vous plaît? Le livrez-vous à la vindicte publique pour que, comme à un excommunié, l'eau et le feu soient interdits à celui à qui il appartient? Mais que vous importe mon nom? Il s'agit bien de cela; et quand votre impatience de me connaître sera satisfaite, qu'en résultera-t-il? Votre réponse sera-t-elle jamais autre chose que des injures tirées de votre vocabulaire en cela tout particulier? Cependant, soyez sans inquiétude, vous le trouverez mon nom au bas de cette lettre, et vos fanfaronnades ne me feront peur, pas plus qu'elles n'en imposeront au bon sens public.

» Criez, criez bien fort à la calomnie, M. le maire, mais gardez-vous bien d'aborder le fond de la question: du désarmement, rien; de ce qui s'est passé en conseil, rien.

» Vous ai-je calomnié en disant que vous aviez prêté votre concours au désarmement de la garde nationale? La population est là pour répondre. Vous ai-je calomnié en prétendant que vous aviez temporisé, avant de réunir le conseil, alors que le budget était en souffrance? J'invoque ici le témoignage du rapporteur de la commission du budget; le rapport était prêt depuis plus d'un mois. Avez-vous affirmé, en conseil, que vous avez tout ignoré, et avez-vous voulu conserver votre popularité tout en obéissant aux ordres de la préfecture? A mon avis, un maire qui se respecte, se serait offensé d'avoir été tenu en dehors de cette belle équipée et aurait retourné au préfet le décret, en le faisant suivre de sa démission. Il est vrai, je le sais, mon avis ne sera jamais le vôtre. Tout cela est-ce de la calomnie, monsieur? Le prétendre est facile, mais le prouver, je vous en défie. Tout au plus si j'ai pu médire, et je fais mon *mea culpa* en avançant que vous étiez innocent comme l'enfant qui vient de naître.

» A vous entendre, vous êtes assez connu de la population que vous avez l'honneur de représenter. L'honneur de représenter, dites-vous; pour moi, je serais peu flatté de la proposition prise en sens inverse. Connus, soit; mais appréciés, vous commencez à l'être, et j'espère bien contribuer à ce que vous le soyez davantage. Vous voyez que je cherche à vous être le plus agréable qu'il m'est possible, et c'est pour cette cause que j'ai le courage de continuer l'œuvre pitoyable que je me suis imposée, sans crainte de dégoûter vous et vos pareils d'accepter jamais les fonctions honorables de maire. Pour arriver à mes fins, il me faut reprendre les choses d'un peu plus haut; j'essaierai d'être court,

» Le conseil municipal tout entier était loin de partager votre avis sur la question du désarmement, bien que l'on ait fait entendre qu'il ne fallait pas agiter la proposition. Que ne tenait-on ce langage aux personnes qui n'ont pas craint de la soulever par un acte brutal, dont on n'a pas même osé avouer les motifs.

» La majorité du conseil pensait qu'il y aurait indignité de sa part à laisser sans réponse une mesure qui attentait à l'honneur de notre cité. Elle a décidé qu'un vœu serait exprimé; puis elle a voté le vœu motivé, auquel vous avez été opposé, et a nommé une commission pour formuler ce vœu.

» Vous vous êtes obstinément refusé de mettre en discussion et aux voix le travail de la commission; alors plusieurs conseillers vous ont déclaré qu'ils vous retireraient leur confiance: je suis de ce nombre.

» Avant la continuation de la discussion du budget, un des membres a proposé d'ouvrir un crédit, afin de procurer, à la sortie de l'hiver, du travail à la partie de la population qui pourrait en manquer, vous refusant du reste tout vote en dehors de celui-là. Vous avez répondu que jusqu'ici il n'avait pas été nécessaire de vous occuper de la classe ouvrière; que vous n'aviez pas la pensée que des besoins dussent se faire sentir; que, cependant, le cas échéant, vous vous adressiez au conseil.

» Après l'adoption des divers chapitres du budget, vous avez vous-même posé, à l'occasion du vote d'ensemble, la question de confiance, je ne dirai pas à l'égard de l'administration, mais je dirai envers vous, M. le maire, et douze voix contre douze ont répondu à votre appel. C'est donc votre voix, votre voix seule, *voix double* qui vous a fait votre majorité. *Vous vous êtes donné la confiance du conseil*; c'est flatter pour vous; je vous en fais mon compliment, quoique ce résultat soit dû à la maladie d'un de nos amis, qui n'est certes pas le vôtre.

» Ce qui précède, est-ce encore de la calomnie? homme *chaste* et loyal! D'ailleurs les délibérations et les témoins sont là. Il ne reste plus qu'à la population de décider qui de vous ou de moi est le calomnieux.

» Vous voudrez sans doute bien, M. le maire, me pardonner d'avoir été aussi verbeux, ce n'est pas mon habitude; mais il est si doux de converser avec un homme si aimable et si rempli d'attentions délicates à mon endroit, que je n'ai pu retenir ma plume.

» Pour en terminer, M. le Rédacteur, et pour que vous puissiez en faire part à vos lecteurs, il est bon que vous sachiez que l'on a répandu, dans la population ouvrière, le bruit que la partie libre du conseil (par opposition à celle qui ne l'est pas) avait repoussé toute espèce d'allocation pour du travail. Qui a répandu ce bruit? je l'ignore. A qui peut-il servir? Chacun en jugera à sa guise.

» Recevez, etc.

MOUGIN, conseiller municipal.

*Epinal, le 7 février 1850.*

« Monsieur le Maire,

» Ne prévoyant pas un heureux issue aux dissensions qui existent depuis trop longtemps dans la compagnie de pompiers, à laquelle j'appartiens depuis 1818, je vous prie d'accepter ma démission de sous-lieutenant.

» LAMBERT,

» sous-lieutenant de la compagnie de pompiers. »

M. Baurain, capitaine de la compagnie de pompiers d'Epinal, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'Honneur. Le *Moniteur* nous apprend que M. Baurain est ancien officier de l'Empire, qu'il a fait en qualité d'aide-de-camp les dernières campagnes d'Allemagne, qu'enfin il était proposé pour la décoration depuis 1815.

Nous ne contestons pas ces titres, mais M. Baurain croit-il que le public ne verra pas plutôt dans cette récompense, le paiement des services rendus par lui à l'administration préfectorale depuis la dissolution de la garde nationale.

M. Baurain n'a plus rien à envier à M. Buffet père, lequel a été décoré aussi fort à propos. Baurain ou Buffet, Buffet ou Baurain, sont désormais à ce point de vue deux personnages identiques.

Plusieurs mutations dans l'administration des forêts viennent d'avoir lieu:

1<sup>o</sup> M. Hun, conservateur à Epinal, est appelé en la même qualité à Grenoble; il est remplacé par M. Dubouays de la Bégassière, conservateur à Toulouse;

2<sup>o</sup> M. Dubois, inspecteur à Saint-Dié, est nommé en la même qualité à Verdun (Meuse), il est remplacé par M. Dutemps, inspecteur à Tarbes;

3<sup>o</sup> M. Martinet, sous-inspecteur à Remiremont, vient d'être nommé en la même qualité à Schélestadt; il est remplacé par M. Rousselet, sous-inspecteur à Dijon;

4<sup>e</sup> M. Daniel Lagammerie, garde-général s'agiaire à Senones, vient d'être nommé garde-général à Bouzackacker (Moselle).

*Plombières, le 14 février 1850.*

C'est un parti pris, les riches avarés qui se sont décorés du titre d'honnêtes et modérés voient du socialisme partout, excepté dans leur conduite, et avec raison. On sait qu'ils regardent cette doctrine comme la destruction de la religion, de la famille et de la propriété : communiste, socialiste, rouge, ont remplacé les épithètes de chrétien, de mécréant, de huguenots d'autrefois. Aujourd'hui on rougit les républicains pour mieux les noircir; il en reste toujours quelque chose. Nous qui croyons que l'excessive inégalité des biens, l'injustice et l'égoïsme sont la source de tous les maux sociaux, nous sommes de plus en plus autorisés à considérer le socialisme comme l'opposé, l'ennemi, le destructeur de l'égoïsme. Le fait suivant en est un puissant témoignage.

Un vénérable pasteur, dont le passage sur la terre est un bienfait de la Divinité, vient d'être accusé de socialisme à la suite d'un sermon sur la charité, et sur les devoirs qu'elle impose aux riches. Nous félicitons les ennemis du socialisme qui ont frappé aussi juste; à l'avenir, nous saurons à quoi nous en tenir sur la valeur de ce mot, qui, jusqu'à ce jour, dans leur bouche, a été l'épouvantail, le croquemitaine des grands enfants. Vous l'avez dit : ce respectable pasteur est socialiste, il pratique la bonne nouvelle qu'il enseigne; oui, nous appuyant sur l'autorité de plusieurs prêtres distingués, nous disons que le code de notre doctrine sociale c'est l'Évangile, n'en déplaise à M. Carlier, qui ne voit que barbarie. N'y croiriez-vous pas à l'Évangile? Il a été rédigé il y a dix-huit siècles et demi par Luc, Jean, Marc et Matthieu, à la voix de celui que le peuple suivait dans le désert et sur la montagne en l'appelant le sage de la Judée, lorsque les princes des prêtres et les puissants de l'époque le traitaient de perturbateur.

Grâce aux *anti-socialistes*, nous savons qu'il existe encore des scribes et des pharisiens tendant des pièges et accusant les disciples du Christ, qui disait à leurs prédecesseurs :

« Malheur à vous, pharisiens qui payez la dime de la menthe et de la rue, et de toutes les herbes, et qui n'avez nul souci de la justice et de la charité de Dieu : ces choses, il les fallait faire, et ne point omettre les autres.

« Malheur à vous, pharisiens, parce que vous aimez les premières places dans les synagogues et dans les festins, et qu'on vous salue dans la place publique.

« Malheur à vous, parce que vous ressemblez à des sépulcres qui ne paraissent point, et sur lesquels les hommes marchent sans le savoir.

« Malheur à vous aussi, docteurs de la loi parce que vous chargez les hommes de fardeaux qu'ils ne peuvent porter, et que vous ne touchez pas même du doigt.

« Malheur à vous, qui bâtissez des tombeaux aux prophètes : et vos pères les ont tués... Oui, je vous le dit, ce sang sera redemandé à cette génération.

« Malheur à vous, docteurs de la loi, parce que vous avez pris la clef de la science, et n'y êtes point entrés, et avez repoussé ceux qui entraient.

« Gardez-vous des scribes qui dévorent les maisons des veuves sous prétexte de longues prières. Ceux-ci recevront un plus sévère jugement.

« Personne n'allume une lampe pour la cacher et la mettre sous le boisseau, mais sur un candelabre, afin que ceux qui entrent voient la lumière.

« Vous autres, pharisiens, vous nettoyez le dehors de la coupe et du plat; mais au dedans de vous, tout est plein de rapine et d'iniquité.

« Insensés! celui qui a fait le dehors n'a-t-il pas fait aussi le dedans? Toutefois, faites l'aumône de ce que vous avez, et tout sera pur pour vous. »

(En saint Luc chap. XI, et en saint Marc chap. XII).

Comme nous ne possédons pas les vertus chrétiennes de ce zélé ministre de notre religion, nous terminerons dans la crainte de nous attirer aussi le surnom de socialistes dont nous sommes indignes, mais que désormais, nous chercherons à mériter le plus tôt et le mieux possible.

A. LAH.

« Monsieur le préfet,

« M. le sous-préfet de l'arrondissement de Mirecourt a reçu de vous l'ordre impératif de me remplacer comme chef de ses bureaux, et il y a obéi sans protester, sans essayer de me justifier, bien qu'il sache parfaitement que je n'ai rien à me reprocher, et que je compte treize ans de bons et loyaux services.

« Vous avez pris, dites-vous, cette mesure violente et arbitraire, ensuite de dénonciations dans lesquelles je vous ai été signalé comme fréquentant, à Mirecourt, des

hommes dangereux au point de vue de votre politique ombrageuse. Il est vrai que, dans cette ville, je compte quelques amis de vieille date, justement honorés de leurs concitoyens, mais qui, sans être cependant éblouis par l'éclat d'un habit brodé, ont le malheur d'être assez aveugles pour ne pas voir, comme vous, que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes possible.

« Si c'était là le seul prétexte dont vous eussiez cherché à colorer ma révocation, je subirais mon sort sans me plaindre, et rirais de pitié de la frayeur que vous inspire un modeste employé de sous-préfecture.

« Mais on vous a fait craindre que je ne livrasse les secrets de votre administration, laquelle ne devrait pourtant pas redouter le grand jour. Vous ajoutez, mais vaguement, car vous ne pourriez préciser aucun fait, que je n'ai pas toujours fait preuve de discrétion.

« Je ne consentirai jamais à rester sous le coup d'une imputation aussi blessante pour mon honneur, je la repousse de toute l'énergie de mon âme indignée. Oui, sous ce rapport, les dénonciateurs auxquels vous me sacrifiez, sont d'infâmes et vils calomniateurs, des lâches dont on a soin de me taire les noms, et qui tremblent d'être dévoilés. Je leur donne un démenti formel, et les mets au défi de citer un fait et de le prouver.

« Ce n'est pas tout encore. Il faut que, dans cette ignoble affaire, l'inique le dispute à l'odieux.

« Tout en reconnaissant que je n'ai jamais trahi sa confiance, tout en m'assurant de son estime et me tendant la main hier, après l'explication que j'ai eue avec lui, M. le sous-préfet m'a refusé le certificat que la pureté de ma conscience et la nature de mes services me donnent le droit d'exiger de lui. Il ne peut, dit-il, se mettre en opposition avec vous, son supérieur, comme si le premier devoir d'un magistrat n'était pas de faire fléchir toute espèce de considérations devant les intérêts sacrés de l'équité, de la justice, de la vérité!!!.....

« Dans de telles circonstances, je ne puis qu'en appeler au tribunal de l'opinion publique. Tout le monde comprendra facilement la contradiction flagrante qui existe entre votre conduite et celle de M. le sous-préfet, lequel touchait pour ainsi dire du doigt mes actes de chaque jour, et connaît depuis longtemps mes principes.

« De deux choses l'une : ou j'ai manqué essentiellement à mes devoirs, ou je les ai toujours remplis avec fidélité.

« La seconde hypothèse est la seule rationnelle, la seule admissible, car si j'avais une seule fois abusé de la confiance illimitée qu'il m'avait accordée comme ses prédécesseurs, M. le sous-préfet n'eût pas attendu deux ans votre ordre pour me destituer, sa responsabilité lui faisait une loi de faire suivre immédiatement une faute si grave du châtement.

« En vain vous voudrez échapper à l'inexorable logique de ce fait, il en résulte évidemment que vous avez frappé un innocent comme suspect.

« Je ne terminerai pas sans vous faire de nouveau ma profession de foi.

« Comme toujours, et non pas seulement depuis ma brutale et injuste destitution, je suis un sincère et ardent républicain, car ce mot qui vous choque peut-être maintenant l'oreille, est pour moi synonyme d'humanité, d'ordre et de progrès. Dieu me garde de me ranger jamais sous les couleurs qui sont le symbole de la servilité, de l'obscurantisme et de l'oppression, le signe de ralliement des Tartufes, des espions et des renégats politiques.

« Inutile de vous dire que je vais faire publier ma lettre dans les journaux.

« J'ai l'honneur d'être, M. le préfet, votre très-humble et obéissant serviteur.

L. GEOFFROY.

M. Larivière, ingénieur des ponts et chaussées, vient de recevoir avis que M. le ministre des travaux publics met à sa disposition 30,000 fr. pour les travaux du pont de Domremy, et 50,000 fr. pour ceux de la nouvelle route, dite la *Côte des Vignes*.

MM. Merlin (François) et Thouvenin (Nicolas) viennent d'être élus, le premier, maire de Madonne-et-Lamerey, et, le second, adjoint de Liffol-le-Grand.

Le sieur Jeanpierre, cultivateur à Bellefontaine, s'est noyé dans le canal de l'usine de M. Curasson; il y était tombé par accident, en revenant de charger une voiture de fer à Semouse.

On a trouvé dans le chemin de Saulxures à Bâmont, le cadavre du sieur Claudel, ouvrier maçon, demeurant à Saulxures. On pense que cet homme sera mort à la suite d'un accident, car on a trouvé sur son corps aucune trace de mort violente.

Dans un accès de folie, la veuve Brouland, de Golroy-

la-Grande, s'est précipitée dans la rivière de la Fave et s'y est noyée.

## Intérieur.

— Le *Moniteur* a publié la résolution de l'Assemblée, déclarant la déchéance des représentants condamnés par la haute-cour de Versailles, et le décret de convocation des collèges électoraux.

*Les élections auront lieu le 10 mars.*

Les nominations à faire sont au nombre de trente, savoir : 6 dans Saône-et-Loire, 5 dans le Bas-Rhin, 3 dans la Seine et dans le Haut-Rhin, 2 dans le Cher et dans le Var, et une dans l'Aine, dans l'Arriège, dans l'Isère, dans le Loir-et-Cher, dans la Loire, dans la Haute-Loire, dans la Nièvre, dans les Hautes-Pyrénées et dans la Haute-Vienne.

— Le *Moniteur* du 10 février publie le décret qui fixe au 10 mars prochain les élections partielles; il y a 51 représentants à élire.

C'est au peuple qu'il appartient maintenant de rendre son verdict souverain par une protestation énergique. Cette protestation aura d'autant plus de valeur qu'elle sera plus légale; elle sera d'autant plus significative qu'elle sera plus directe.

A l'œuvre donc, que sur tous les points de la France l'action des démocrates se fasse sentir, et que leurs suffrages se concentrent sur des listes intelligentes. Que les noms des Deville, des Cambon, des Maigne, des Vauthiers, des Pilhes, en sortant encore une fois de l'urne, donnent à ce système d'hypocrisie et de mensonge un terrible soufflet. Que les acquittés de Metz, de Besançon, soient envoyés par les départements du Rhin à l'Assemblée nationale, que par ces élections, d'un bout de la France à l'autre, la nation tout entière prouve qu'à ses yeux l'absolutisme ne sera jamais mis à la place du droit, qu'enfin l'opinion publique s'émeuve et qu'elle oppose aux décrets caducs de la justice politique, le décret infailible et en dernier ressort de sa souveraineté.

— Les souvenirs du 24 février ont décidément, aux yeux du gouvernement, un caractère des plus séditeux. Ces jours derniers, deux instituteurs étaient révoqués pour la part qu'ils avait prise aux événements de février. Aujourd'hui nous lisons dans le *Moniteur du soir* :

« Le gouvernement, à l'approche de l'anniversaire du 24 février, a adressé des instructions énergiques à tous les fonctionnaires, pour qu'ils aient à s'opposer, par tous les moyens en leur pouvoir, aux manifestations qui pourraient inquiéter la tranquillité publique. »

Fidèle à ces instructions, le général Gémeau, commandant supérieur de la 6<sup>e</sup> division militaire, placée sous le régime de l'état de siège, vient d'interdire les banquets par lesquels les républicains se proposaient de fêter l'anniversaire de la révolution de février.

Le général Gémeau ne s'en tient pas là. Il vient de faire fermer à Lyon tous les magasins des étalagistes qui n'étaient pas munis de brevets de libraire. Sur le quai de l'Hôpital, seulement, il y a eu sept boutiques fermées. De plus, il a défendu, dans toute l'étendue de sa division, la vente et le colportage de l'*Almanach des associations ouvrières*... Ohé bienheureux régime du sabre!

— Le conseil supérieur de l'Université vient de prononcer la censure contre M. Thiel, professeur de seconde au lycée Napoléon, à raison de sa conduite, comme chef de bataillon, dans la journée du 13 juin. On sait que M. Thiel avait exprimé hautement, le matin du 13, dans une simple conversation, l'opinion que la Constitution était violée; et que, le soir, à cinq heures, sur la place Sorbonne, il avait crié : *Vive la Constitution!*

Pour ce double fait, M. Thiel a été d'abord enfermé 45 jours à la Conciergerie, puis mis en liberté par un arrêt de non-lieu; suspendu pour deux mois de ses fonctions de commandant par un arrêté du conseil de préfecture; suspendu de nouveau indéfiniment par un décret du président de la République; enfin censuré, après huit mois, par le conseil supérieur de l'Université. M. de Falloux avait déjà pris l'avance, il y a six mois, en mettant M. Thiel en congé, c'est à dire en demi-solde pour un an.

— On lit dans le *Courrier* de Montauban, du 31 janvier : « A leur sortie de prison, les accusés d'Albi, acquittés par le jury, ont été l'objet d'une démonstration enthousiaste, mais pacifique de la part d'une grande foule. On a chanté la *Marseillaise*, le *Chant du Départ*, les *Girondins*; mais pas un cri séditieux n'a été proféré. Deux heures après, la ville était rentrée dans son calme habituel.

« Ce matin, les accusés sont partis; des branches de lauriers et des rubans ornaient les côtés de leurs voitures. Plusieurs centaines de citoyens les ont accompagnés, en chantant, jusque sur la route d'Albi. »

— Le conseil-général des ponts et chaussées a adopté le projet définitif des travaux de construction du chemin de fer de Paris à Strasbourg dans la partie située entre Vitry-le-François et Rheims-la-Brûlée, dans le département de la Marne.

— A Champignolles (Aube), M. Chevallot, instituteur communal, destitué pour ses opinions politiques, a ouvert depuis quelque temps une école privée suivie par un grand nombre d'élèves. L'administration a fait remplacer M. Chevallot par M. Braux; mais l'installation de ce dernier est devenue impossible par suite des sympathies que M. Chevallot rencontre dans la commune. Le conseil municipal s'est réuni et a délibéré sur la question de savoir si le nouveau titulaire serait ou non accepté. Deux voix se sont trouvées pour l'affirmative, et 3 pour la négative. Une partie de la population, rassemblée devant la salle des délibérations, a fait en-

tendre des cris : *A bas les blancs ! Vive l'ancien maître !*

» Quand le nouveau venu, M. Braux, voulut prendre possession, le maire de Champignolles, fort de l'appui de son conseil municipal, refusa les clés de la maison d'école et déclara qu'il ne se rendrait pas solidaire de la mesure prise contre M. Chevallot en acceptant le nouvel instituteur.

» Les choses en sont là ; il est plus que douteux qu'on puisse faire accepter aux habitants un instituteur, qui peut être fort recommandable, mais dont la présence est la confirmation de la destitution de M. Chevallot. »

## Extérieur.

**ALLEMAGNE.** — Les journaux de Berlin sont en retard. **FRANCFORT 7 février.** La proposition tant de fois annoncée puis ajournée, concernant l'accession de Francfort à l'alliance du 26 mai, est enfin mise à l'ordre du jour de la séance de demain de l'assemblée législative. L'affaire de la constitution prussienne étant maintenant terminée, on peut compter sur une forte majorité en faveur de l'accession.

**MUNICH, 7 février.** Le gouvernement bavarois s'est empressé d'acquiescer aux modifications indiquées par l'Autriche au contre-projet de constitution allemande proposé par les quatre rois en opposition au projet de la Prusse.

Il va être procédé en Bavière à une levée de 15,000 hommes pour compléter l'effectif de l'armée.

**VIENNE.** La *Gazette de Vienne* a publié récemment à la suite d'autres constitutions provinciales, celles de la Bohême et du Tyrol. Elle vient de promulguer aussi les constitutions du comté de Gortz, Gradisca et du margraviat de l'Istrie.

**GORTZ.** On écrit de cette ville, 31 janvier :

Malgré le vent, la neige et le froid, des troupes continuent de camper sans interruption dans la direction du nord.

**ARAD, 18 janvier.** On assure qu'un mandat d'arrêt a été lancé par l'autorité militaire de Pesth, contre le correspondant du *Times*, M. Charles Prédham, lequel revient de la Transylvanie, et pour se soustraire aux poursuites dont il est l'objet, il se tiendrait caché en Hongrie.

**BADE.** Les élections pour la diète du pays sont prorogées au 16 février.

**AUTRICHE.** On lit dans le *Lloyd* :

« Le corps d'observation de la Bohême, composé dans l'origine de 50,000 hommes, a reçu successivement des renforts qui s'élèvent ensemble à 50,000 hommes, de sorte que ce corps compte maintenant 80,000 hommes des meilleures troupes de la monarchie. »

**VIENNE.** L'Autriche continue à se débattre au milieu de difficultés financières. L'or est toujours à 20, l'argent à 12 pour cent d'agio.

**PRUSSE.** La prestation solennelle du serment à la constitution a eu lieu le 6 février à Berlin.

**PROVINCES DANUBIENNES.** — **BUCHAREST.** On écrit de cette ville le 19 janvier :

Il se produit ici, depuis trois jours, un fait inouï, et qui excite au plus haut point l'attention, ce sont des enrôlements pour le compte de l'armée turque, que rassemble Omer Pacha. Plus de deux cents individus ont déjà pris leurs engagements.

## VARIÉTÉS.

### Le PEUPLE VOSGIEN à ses lecteurs.

Comme organe de la démocratie, nous avons cru pouvoir, sans en imposer, prendre ce titre : *le Peuple vosgien*. Ce nom éveille en nous un sentiment démocratique, voici pourquoi. Nos montagnes n'offrent pas un sol riche; on y vit en travaillant, et c'est tout. Nous sommes donc généralement et naturellement démocrates dans les Vosges, c'est-à-dire ennemis-nés de l'aristocratie et du privilège, du boursicotier, du fainéant enfin. Industriels et industrieux, nous sommes des gens d'économie et d'ordre, francs, loyaux, ayant horreur de la tricherie et du tripotage. Voilà à quel titre nous avons pu nous identifier avec le peuple vosgien et oser en prendre le nom.

Cependant nous sentons qu'il n'y a encore là que de la sympathie; nous ne sommes pas la personnification du peuple vosgien; il n'a pas déposé entre nos mains le trésor de son intelligence; en un mot, nous avons fait comme tous nos confrères, nous avons plus ou moins usurpé un titre. Eh bien! chers lecteurs et coreligionnaires politiques, nous venons vous demander aujourd'hui de vouloir bien légitimer ce titre. Nous venons, au nom de la République et de vos plus chers intérêts, vous prier de nous rendre l'âme de vos pensées dans l'ordre social, l'écho de vos besoins, de vos sentiments, de vos peines et de vos joies : *il ne vous en coûtera que de nous les communiquer franco*. Braves vosgiens et compatriotes, si vous nous secondez dans nos projets, nous aurons ensemble la gloire d'être les promoteurs d'une mesure décisive pour la démocratie, parce qu'elle sera la pierre fondamentale de la vraie presse républicaine, le cri du peuple.

Chaque journal, vous le savez tous, a sa couleur, son parti, ses amis et ses ennemis politiques, quelquefois ses utopies; de là une certaine défiance parmi le peuple contre la presse : « C'est une gazette, dit-on, le papier se laisse écrire, l'un dit blanc, l'autre noir; celui-ci a droit et celui-là n'a pas tort... » En sorte que l'on ne sait souvent à quoi s'en tenir. La presse n'a-t-elle donc pas une plus noble mission à remplir? Si, commençant à recueillir ce qu'elle a semé, en interrogeant ses disciples sans fierté, quels qu'ils fussent, pour

coordonner et apprécier leurs réponses avec bienveillance; si, disons-nous, elle devenait la synthèse, le reflet de la raison populaire, lorsqu'on l'accuse d'être un aliment de passion; si votre journal vous représentait la pensée de chaque localité, le travail d'esprit d'un département, et vous en faisait toucher du doigt tous les battements de cœur; ne seriez-vous pas enchantés, chers compatriotes, d'une pareille institution? Eh bien! nous venons vous la proposer. Écoutez-nous bien.

Vous accusez les journaux de partialité, de passion. Savez-vous, mes amis, d'où leur viennent ces défauts-là? qui sont à la vérité de grands défauts! C'est parce que vous nous laissez tout le poids de la besogne, au lieu de nous aider à composer nos journaux. Si la loi, gagnée par nous à la pointe... de la plume, ne forçait pas le peuple travailleur de s'éveiller une fois ou deux tous les quatre ou cinq ans pour un vote, le gouvernement de la classe riche et les journalistes seraient les deux seules puissances politiques du pays. Or, les journaux populaires ou démocrates sont seuls à lutter contre les tendances du gouvernement, de son parti et de ses journaux; et vous savez qu'à force de lutter on finit par se fâcher; les esprits s'irritent et l'on ne s'entend plus. Cependant, presque tous, nous voudrions diriger le peuple vers son bonheur; comment se fait-il donc que nous nous entendons si peu sur les moyens? Comment! C'est parce que nous consultons trop peu ce peuple que nous prétendons diriger. Que veut-il? que dit-il? de quoi se plaint-il?... Mettez-nous d'accord, parlez. N'est-il pas vrai qu'avant de traiter un malade, il faut le questionner, lui tâter le pouls, souvent le consoler? Le peuple, contre les efforts duquel tel parti conspire comme un seul homme, c'est le malade; la presse libérale est son garde-malade et son interprète; il faut donc qu'elle puisse converser avec lui, non pas individuellement et partiellement, mais collectivement; il faut qu'elle conspire aussi avec lui, mais au grand jour. Et le moyen? Le voici, il est tout simple.

Imitons le jeune Anacharsis en Grèce, voyageons sans bouger de place. Que, dans chaque commune, des républicains sincères et fervents s'unissent, autant que possible, et discutent sur les questions d'intérêt local et d'intérêt général. Lorsqu'ils auront une bonne idée, qu'ils nous la transmettent. Si telle idée, telle nouvelle mérite d'être publiée *in extenso*, nous tâcherons de lui trouver une place dans nos colonnes; si l'espace nous manque, nous résumerons et coordonnerons dans un article, tantôt anecdotique, tantôt politique, moral, industriel, etc., toutes les données qui nous auront été fournies. Nous garderons, si on le demande, l'anonyme ou le pseudonyme : Pierre dira ceci, Paul répondra cela. Seulement, afin de préciser les choses, nous pourrions citer en note le nom de la commune d'où l'idée est partie. Nous ne faisons qu'une seule réserve, c'est de ménager les personnes. De cette sorte, nous serons l'expression des besoins de l'époque et de l'endroit, nous ne ferons pas de politique en l'air; tous nos raisonnements reposeront sur des faits, toutes nos démonstrations seront utiles; enfin, notre journal sera vraiment l'organe du peuple vosgien. Alors il aura de l'autorité; ayant la conscience de sa force, il ne se laissera pas entraîner par de mauvaises passions, et surtout il offrira aux républicains le moyen de s'entendre : c'est le point capital. Que le peuple du progrès, organisant ses petits cercles à lui, fournisse donc des matériaux à notre œuvre toute de dévouement, en rendant notre journal le grand laboratoire politique et intellectuel du département. Chaque idée qu'on nous communiquera le grossira, comme la goutte d'eau grossit le fleuve pour fertiliser le pays.

Si la presse française était ainsi organisée, les journaux de Paris, qui voudraient représenter la France, n'auraient qu'à résumer ceux de province, comme ces derniers résumeraient les opinions individuelles. Anacharsis planant sur toute la République du haut de la capitale, pourrait, d'un fidèle pinceau, nous en peindre chaque jour la pensée, et nos députés y passer sans cesse en revue les opinions et les besoins de leurs mandants. Sans cela, la représentation nationale sera toujours illusoire, le suffrage universel n'a pas d'autre sanction : il faut au mandataire le vœu du peuple sur ses pas, sans quoi le député ne sera jamais que son propre représentant.

Voilà, compatriotes, le projet que nous voudrions voir se réaliser. Faites quelque chose, mettez un peu la main à la pâte, comme on dit : il faut que les républicains s'élèvent à la hauteur des circonstances. L'ouvrier n'a que son travail; travaillons, et surtout conversons ensemble. Que, le dimanche, des sociétés d'amis choisis, tout en se délassant des travaux de la semaine, discutent çà et là quelques questions à l'ordre du jour, et nous transmettent leurs opinions, cela écartera l'ennui et fera cesser l'indifférence ou l'antagonisme, car nous serons conciliateurs. Nous pourrions même poser des questions à discuter pour mettre plus d'ordre dans notre travail commun. Nous allons en donner un exemple. Des actes, Messieurs, des actes, comme a dit quelqu'un. Est-ce trop de ce que nous vous demandons, quand il s'agit de régénérer la France pour notre bonheur à tous?

### Question industrielle à méditer.

Ouvriers, mes amis, voyez où la grande industrie vous a réduits; seuls en particulier vous ne pouvez plus lutter, et chaque jour vous êtes minés de plus en plus. Eh bien! soutenez-vous, donnez-vous la main et du courage. Vos cris contre le gouvernement et contre les riches seront peu utiles à côté de vos mandataires; vous les connaissez, maintenant : votre bonheur, vous le voyez bien, viendra difficilement de là. En attendant mieux, écoutez nos conseils.

Voyez autour de vous : là est quelqu'un qui chante; ici

un autre qui est malade; plus loin un troisième s'inquiète en se sentant vieillir. Qu'en résulte-t-il? Nous le disons avec peine : des secours, des assistances... et les villes se trouvent obérées. Et puis cela fait tenir de mauvais propos. Le gouvernement s'étant préoccupé de cette situation, vous a proposé des caisses de retraite, et M. Thiers veut bien vous donner l'aumône. L'aumône! si donc! quant aux caisses de retraite, elles vous arriveraient tard. Croyez-nous, ne donnez pas toujours votre argent au gouvernement. Est-ce que vous n'êtes pas aussi bons que lui d'en avoir le bénéfice? Mais au lieu de 4 ou 5 pour 100 qu'il vous rendrait, vous pouvez en élever le produit à 10, 15, 20 p. 100, sans compter que vous l'avez toujours sous la main. Cela ne vaut-il pas mieux?

Formez donc des sociétés, mes amis. Gardez votre atelier à vous, et pour votre compte; mais dès que vous chômez, travaillez pour la communauté. L'association vous fournira toujours le même nombre de bras, toujours la même somme de vigueur et de revenu. Sur cette base solide, vous ne périrez pas. — Oui, direz-vous, mais pas d'argent, pas de Suisse. — C'est connu. La vie vous est déjà si dure! Cependant on ne peut pas vivre sans prendre quelques fiches de consolation, vous ne le nierez pas, je connais votre franchise. Eh bien! une des plus grandes fiches de consolation ne serait-elle pas celle que je vous propose? Écoutez bien. Avec deux ou trois sous chacun, par semaine, c'est-à-dire ce que vous pourriez jouer de temps en temps en faisant la partie, vous aurez bientôt amassé une petite somme. Aussitôt vous la feriez fructifier. Elle suffirait d'abord à procurer quelques objets de broderie, de couture, etc., à vos femmes et à vos enfants. Bientôt vous pourriez faire confectionner certains ouvrages par celui qui chômerait, mais en sorte toutefois que le bénéfice restât à la société et que ce travail ne fût qu'un pis aller. Vous défrayeriez celui qui irait en tournée, au lieu de chacun, soit pour chercher, soit pour vendre. Enfin, quand l'associé pauvre deviendrait incapable de pouvoir travailler, la société le ferait vivre et s'occuperait même de sa famille.

Mais ici nous devons signaler deux choses d'une haute importance :

1° La société doit être honorable et honorée; elle devrait se montrer sévère pour l'inconduite, la prodigalité et la paresse.

2° Quand l'ouvrier sans ouvrage travaillerait à la pièce au compte de la société, il ne faudrait pas qu'il se fit concurrence à lui-même. Or, s'il était adroit, il conviendrait par fois de l'autoriser à faire un objet de luxe qu'il n'aurait pu entreprendre seul. Ce serait là un utile moyen de perfectionner l'industrie locale; et la classe aisée ou riche, enchantée de voir les travailleurs dans une si bonne voie, ferait, nous en sommes certains, quelques sacrifices.

Si, au contraire, l'ouvrier n'espérait pas pouvoir se distinguer, nous avons encore une excellente ressource : c'est la campagne. Vous allez voir comment les choses se font. Chacun connaît la gêne du laboureur et la ruine des boulangers par le commerce des farines : les halles se dépeuplent. Que l'ouvrier de la ville répande donc ses produits dans la campagne et laisse au laboureur la faculté de le payer en grains et en denrées. Ceux-ci seraient livrés aux associés moyennant un minime bénéfice. Ce serait là réagir contre les accaparements.

Amis, nous nous arrêtons avec l'espoir que de bons patriotes élaboreront ensemble ces données générales, et tenteront avec nous quelque chose pour le pays. Nous ferons tout notre possible pour leur réussite.

Le Rédacteur-Gérant, A. THÉRIN.

## ANNONCES.

Avis à la Magistrature, au Barreau, aux Avoués et aux Notaires.

MM. les Souscripteurs aux œuvres de M. TROPLONG, premier président à la Cour d'appel de Paris, sont prévenus que l'éditeur, M. Ch. Hingray, a déposé les exemplaires du *Traité du Contrat de Mariage*, 4 volumes in-8°, qu'il vient de publier, chez MM. GALTIER et BIPPER, banquiers à Epinal, qui sont chargés par lui d'en faire la remise, au prix de 52 fr. (sans frais), aux personnes qui leur demanderont cet ouvrage.

## GRAINES FORESTIÈRES,

Chez H. GALL, rue des Dentelles, 1, à Strasbourg.

## A VENDRE A NANCY

POUR CAUSE DE DÉCÈS.

UNE GRANDE MAISON D'AUBERGE parfaitement meublée, avec tout le nécessaire et écurie y attenant. Le tout construit depuis trois ans et possédant une des meilleures clientèles de la localité.

S'adresser pour tous renseignements, à M<sup>me</sup> veuve LOUIS, aubergiste, place Saint-Georges, à Nancy; ou à M. BLAISE, notaire en ladite ville, place du Marché.

On accordera toute facilité de paiement.